
**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DU 26 SEPTEMBRE 2024

NOMBRE

Des conseillers en exercice	25
De présents	14
De votants	19

L'an deux mille vingt quatre, le vingt six septembre, le Conseil Municipal de la Commune de LEXY étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M.Christian BASSO, Adjoint au Maire.

Étaient présents : M.BASSO-Mme HENRY-M.LENOBLE-Mme FERNANDEZ-AUBERTOT-MM.PESCE-TURCHI-SAUVLET-CANON-Mmes PATELLI-THIERRY-MM.PERREY-COMMITO-Mme FONDEUR-M.ZANCHIN

OBJET

N° 2024-9-3

Demande de subvention CLIMAXION
Etude faisabilité centrale photovoltaïque
sur toiture gymnase

Excusés :

M.ALLIERI ayant donné pouvoir à M.BASSO
Mme LORIN-CRIDEL ayant donné pouvoir à M.LENOBLE
Mme USELDINGER ayant donné pouvoir à Mme THIERRY
Mme BERTRAND ayant donné pouvoir à Mme PATELLI
M.SIBELLA
M.SULLI
Mme GRANDMOUGIN ayant donné pouvoir à Mme HENRY

Absents : Mmes RIQUET-LIGI- RUETTE-TYDEK-M.LAPUH

Un scrutin a eu lieu, Monsieur Anthony ZANCHIN a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée à la porte de la Mairie le 30 septembre 2024 et que la convocation du Conseil avait été faite le 16 septembre 2024.

Le Maire,



L'Adjoint au Maire propose aux élus de présenter un dossier de demande de subvention auprès de la région Grand Est au titre du programme Climaxion pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour l'implantation d'une centrale photovoltaïque sur la toiture du gymnase.

Considérant les explications fournies,
Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,

APPROUVE le projet estimé à 13 940 € HT présenté par les services techniques,

APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessous,

SOLLICITE une subvention de 70 % auprès de la Région Grand Est.

REÇU EN PREFECTURE

le 30/09/2024

Application agréée E-legalite.com

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Co-financement	Montant subventionnable	Taux	Montant HT
Région Grand Est	13 940,00 €	70 %	9 758,00 €
Montant des subventions			9 758,00 €
Part communale		30 %	4 182,00 €
MONTANT TOTAL HT			13 940,00 €
TVA 20 %			2 788,00 €
MONTANT TOTAL TTC			16 728,00 €

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.



Le Maire,

Gérard ALLIERI

REÇU EN PREFECTURE

le 30/09/2024

Application agréée E-legalite.com